

# Il ne devrait pas y avoir d'effet domino

**LIBRE CIRCULATION • Un «oui» à l'initiative «Contre l'immigration de masse» ne devrait pas provoquer l'activation de la clause guillotine. Il ralentirait toutefois à coup sûr le processus de négociations en cours.**

TANGUY VERHOOSSEL, BRUXELLES

**9 février** L'Union européenne (UE) ne sortira pas l'artillerie lourde au cas où, défiant les enquêteurs d'opinion ainsi que la grande majorité de la classe politique et des milieux économiques, les Suisses approuveraient le 9 février l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse». Mais elle ne restera pas pour autant les bras croisés. Un «oui» freinera les importantes négociations que Berne a entreprises avec l'UE, dans différents secteurs.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Durao Barroso, et l'ambassadeur de l'UE à Berne, Richard Jones, l'ont souligné à plusieurs reprises, en 2013: l'acceptation de l'initiative violerait de façon flagrante et inacceptable un principe fondamental de l'Union – celui de la libre circulation des personnes – et, partant, l'accord que la Suisse et l'UE ont conclu en 1999 dans ce domaine.

## Photo peu flatteuse

Hier, le commissaire européen à l'emploi et aux affaires sociales, le Hongrois Laszlo Andor, en a rajouté une couche, en témoignant de son énervement.

«Je ne suis pas particulièrement ravi de la photographie que je vois de la Suisse», a-t-il déclaré, en soulignant que «la Suisse a besoin de travailleurs étrangers». La Commission «ne comprend pas tout à fait l'approche discriminatoire que le pays a adoptée depuis un certain temps, notamment vis-à-vis des ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE», a-t-il ajouté, en faisant référence à la réintroduction du contingentement de la main-d'œuvre en provenance d'Europe centrale et orientale que Berne a décidée en 2013.

## Une balle dans le pied

En théorie, un «oui» le 9 février pourrait inciter les Vingt-Huit à dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes, ce qui creuserait automatiquement la tombe du «paquet bilatérales 1». Les sept accords qui ont été conclus en 1999 (transports aériens et terrestres, agricul-



L'initiative UDC ne devrait pas signer la fin du premier paquet des bilatérales. Elle menace cependant les nouvelles négociations. KEYSTONE

ture, marchés publics, recherche, obstacles techniques au commerce, outre la libre circulation) sont en effet reliés les uns aux autres par une «clause guillotine».

En pratique, toutefois, il est très improbable que l'UE en arrive à cette extrémité. Que ce soit à l'unanimité ou à la majorité qualifiée de leurs membres (les avis des juristes divergent toujours sur la procédure applicable), les Etats de l'Union ne s'entendent pas sur le sujet, prédit-on tant à Bruxelles qu'à Berne. D'autant moins qu'un délai de trois ans est prévu entre l'adoption de l'initiative et sa transposition dans la législation suisse. Qu'un «oui» serait le fruit d'une décision populaire, donc démocratique. Et que l'UE se tirerait une balle dans le pied en enterrant d'un coup, à la hussarde,

sept accords dont elle bénéficie elle aussi.

Pour les mêmes raisons, les Vingt-Huit s'abstiendront sans doute également d'adopter dans l'immédiat des mesures de «rééquilibrage» de leur accord avec la Suisse sur la libre circulation des personnes, par exemple en limitant à leur tour l'accès des Helvètes à leur marché du travail.

## Gel des pourparlers

Ils ne resteront pas pour autant les bras croisés. Un possible «accident» de parcours à Berne, pour reprendre l'expression de José Manuel Durao Barroso, placerait l'Union «dans une situation difficile», a précisé Richard Jones: comment, en effet, l'UE pourrait-elle justifier la poursuite de négociations avec la Suisse sur l'ouverture

du marché intérieur européen alors que la Suisse bafouerait un des principes essentiels de la construction communautaire?

Il y a donc fort à parier qu'un vote positif du peuple suisse, le 9 février, conduira – ou condamnera – l'UE à geler les pourparlers qui ont été lancés ou vont l'être dans différents domaines: questions institutionnelles, recherche, électricité, produits chimiques, etc. Au risque de bloquer toute avancée dans le domaine de la fiscalité, de l'épargne ou des entreprises? Sans doute l'Union se résignera-t-elle alors à accepter que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) doive se charger de régler les problèmes qu'elle sera incapable de résoudre elle-même, dans ces domaines. I

## BURKHALTER MET EN GARDE

Alors, tombera, tombera pas, la guillotine, si l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse» l'emporte dans les urnes? Si Bruxelles laisse entendre que non, le président de la Confédération Didier Burkhalter continue de prédire le pire en cas de oui le 9 février. A l'entendre, la réintroduction de contingents d'étrangers est incompatible avec l'accord passé avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes.

«Très clairement, le risque est très grand qu'il n'y ait pas de négociation possible sur le principe même de libre circulation du travail», a argumenté le ministre des Affaires étrangères mardi soir lors de l'émission «Infrarouge», sur la RTS. Dans ce cas, l'accord devrait être «tout simplement résilié», avec pour conséquence que «dans les six mois, les six autres accords des bilatérales 1 tombent. Ça, c'est la réalité», avance le Neuchâtelois. Qui se défend pourtant de vouloir faire peur aux citoyens. Cette appréciation pessimiste n'est toutefois pas unanimement partagée à Berne dans les cercles proches du gouvernement. SG

## LES VERTS TESSINOIS ROULENT POUR L'INITIATIVE

Les Verts tessinois disent oui à l'initiative de l'UDC «Contre l'immigration de masse». La section, qui ne mâche pas ses mots, motive sa divergence par le souci de préserver le marché du travail dans le canton du sud des Alpes. Selon son communiqué, la libre circulation engendre des «effets pervers», en particulier du dumping salarial et une mise à l'écart des travailleurs tessinois au profit des frontaliers. Et la situation se péjorerait «de manière grave et constante». Toutes les autres sections des Verts suisses rejettent l'initiative. ATS

GRISONS

## Un jeune loup de la meute abattu illégalement

Un loup a été abattu de manière illégale dans les Grisons. Découvert mort près de Tamins (GR), l'animal tué était un membre de la meute forte de dix loups qui séjourne depuis un an et demi dans le massif du Calanda. Les autorités grisonnes ont déposé plainte contre inconnu.



L'abattage du loup a surpris le Conseil d'Etat grison. KEYSTONE

Les gardes-chasse ont découvert le cadavre du loup vendredi dernier, a indiqué hier le Département cantonal de la construction, des transports et des forêts. Il s'agit d'un jeune mâle né sans doute l'an dernier au sein de la seule meute vivant actuellement en Suisse.

Selon les premières analyses, le loup est mort des suites d'une blessure par balle, rapportent les autorités. Une autopsie de son corps est en cours à l'Institut pa-

thologique de l'Université de Berne. L'animal a été touché à une épaule et au cou par un tir latéral il y a une à deux semaines. Il a succombé à ses blessures après une longue agonie. Au vu de la munition utilisée, tout accident ou confusion peuvent être exclus, même dans le cadre de la chasse au renard.

Seule certitude, les faits se sont produits avant que la meute de loups ne s'approche du village de Tamins. ATS

POLLUTION AU MERCURE

## Conséquences financières encore floues

Les conséquences financières de la pollution au mercure qui a contaminé de nombreuses parcelles à proximité de Viège (VS) ne sont pas encore définies. Les communes concernées souhaitent le dialogue avec le canton et l'entreprise chimique Lonza.

«Nous espérons une table ronde qui réunisse les quatre communes touchées, le canton, Lonza et des représentants des propriétaires», a confié hier à l'ATS le président de Rarogne (VS) Reinhard Imboden. Dans la situation émotionnelle actuelle, la voie du dialogue doit être privilégiée, estime-t-il.

De nombreuses questions restent ouvertes dont l'aspect financier. «Qui doit exécuter les travaux d'assainissement des parcelles contaminées? Qui doit payer? Ces questions n'ont pas encore de réponse», explique Cédric Arnold, chef du Service de la protection de l'environnement de l'Etat du Valais.

Le canton veut trouver une solution consensuelle et cherche aussi le dialogue. Mais les coûts devront être supportés par les responsables de la pollution, estime M. Arnold. La clarification de ces responsabilités sera menée en parallèle aux analyses complémentaires à réaliser sur les concentrations de polluant dans les sols.

Lonza a déversé du mercure entre 1930 et 1976 dans un canal d'évacuation qui coule

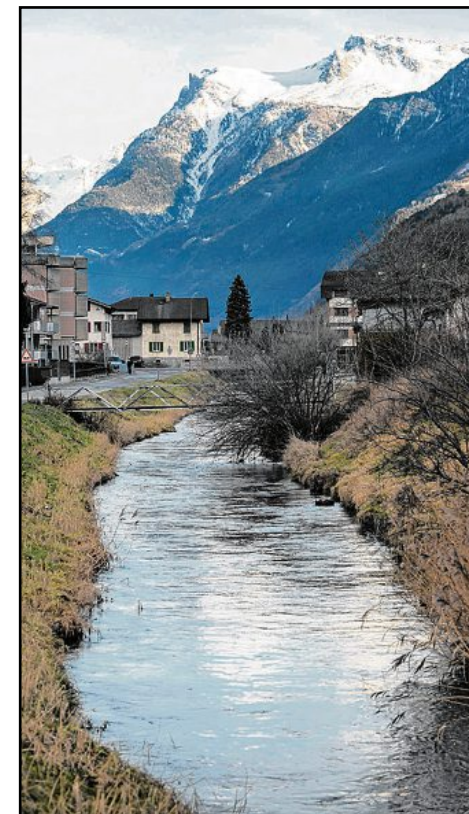
du site chimique au Rhône en passant par la zone habitée de Turtig, sur la commune de Rarogne. Mais tout a été fait conformément aux dispositions de l'époque, a précisé Raoul Bayard, responsable du site de Lonza à Viège.

A cette époque, les sédiments du canal ont aussi été utilisés pour l'agriculture et ont été répandus sur les terrains avoisinants. La responsabilité de la pollution est une question encore en suspens que Lonza veut aussi voir éclaircie au plus vite, a dit M. Bayard.

Lonza a préfinancé les analyses des sols et juge nécessaire d'effectuer rapidement et efficacement un assainissement. L'entreprise se dit également prête au dialogue avec le canton et les communes pour trouver des solutions.

Les analyses doivent encore se poursuivre sur une cinquantaine d'autres parcelles de la zone habitée. Les résultats sont attendus pour la fin mars. Entre Viège et Niedergesteln, la contamination au mercure concerne, en partie ou en totalité, quelque 280 parcelles dont un tiers environ en zone d'habitation. Le canal pollué s'étend sur onze kilomètres.

Le canton n'en est pas à son coup d'essai en matière d'assainissement de sites pollués par une activité industrielle ancienne. ATS



Quelque 280 parcelles ont été contaminées, dont un tiers en zone d'habitation. KEYSTONE